

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 mars 2015

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Muriel SCHNELL, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Patrice THOMAS

Absent excusé : Monsieur Zo RASATAVOHARY (donne procuration à Monsieur Yannick DOLADILLE)

Absent : Monsieur Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal

- Désignation des délégués titulaires et suppléants au syndicat des eaux de Giromagny
- Assiette, dévolution et destination des travaux forestiers de l'exercice en cours
- Manifestations et fêtes
- Convention de mise à disposition des employés communaux avec Bourg sous Châtelet
- Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire pour le Territoire de Belfort - groupement de commandes
- Résiliation de la convention définissant les conditions d'utilisation du terrain de motocross
- Rapport sur la mutualisation des services entre la CCPSV et les communes de la CCPSV

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat des Eaux de Giromagny

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les représentants de la commune au Syndicat des Eaux de Giromagny

- Pamela BOUDIER délégué suppléant
- Jean-Pierre BRINGARD délégué titulaire
- Patrice THOMAS délégué titulaire

Assiette, dévolution et destination des travaux forestiers de l'exercice en cours

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale d'Anjoutey sont reconnues d'intérêt communal
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le Préfet
- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier

La proposition de l'ONF de l'assiette, de la dévolution et de la destination des coupes de l'exercice 2014-2015 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Manifestations et fêtes

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la mise en place des manifestations et fêtes, organisées à Anjoutey par la Commune et/ou le CCAS d'Anjoutey.

- Journée de nettoyage du village samedi 25 avril 2015
- Fête du sport samedi après midi 13 juin 2015
- Fête du village dimanche 6 septembre 2015
- Semaine bleue
- Salon d'automne CCAS 21-22 novembre 2015
- Festival des chorales décembre 2015

La journée de nettoyage du Village est à organiser par Catherine ROY et Jean-Pierre BRINGARD. Des habitants et des associations y participeront. Elle comprendra le nettoyage des bois et des forêts qui sont proches du village.

La fête des voisins est organisée par les habitants qui le souhaitent, aidés par des élus. La date, au niveau national, de cette fête est fin mai 2015 - début juin 2015.

Convention de mise à disposition des employés communaux avec Bourg sous Châtelet

Il est proposé que les employés communaux de la commune d'Anjoutey réalisent les travaux d'entretien des espaces verts de la commune de Bourg sous Châtelet.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de la commune de Bourg sous Châtelet pour organiser l'entretien des espaces verts de la commune de Bourg sous Châtelet. La convention définit la durée de la convention, les modalités des travaux et les tarifs de rémunération du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention cité ci-dessus
- autorise le Maire à signer la convention.

Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire pour le Territoire de Belfort - groupement de commandes

Monsieur le Maire propose que la Commune rejoigne le groupement de commandes que le Conseil Général propose de constituer avec les communes intéressées par la fourniture de signalisation verticale, permanente et temporaire, afin de les faire bénéficier des tarifs avantageux obtenus par le Département compte-tenu du volume de ses commandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes
- autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune, ainsi que tout document relatif à ce marché dans la cadre de la passation des commandes par la commune d'Anjoutey

Résiliation de la convention définissant les conditions d'utilisation du terrain de motocross

L'association Moto-club d'Anjoutey (représentée par Monsieur Hassenforder, étant dissoute) le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la résiliation de la convention définissant les conditions d'utilisation du terrain de moto-cross par l'association précitée.

Rapport sur la mutualisation des services entre la CCPSV et les communes de la CCPSV

Le législateur a posé l'obligation pour la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien de proposer aux communes membres un schéma de mutualisation de services à valoir pour la durée du mandat. Un projet de schéma de mutualisation de services est proposé aux communes.

Les élus de la commune d'Anjoutey formulent des réserves sur ce schéma de mutualisation des services :

- la mutualisation des employés et des matériels des communes de la CCPSV doit être augmentée, en raison du contexte budgétaire actuel, auprès de la CCPSV et de toutes les communes de la CCPSV.
- des employés de la commune d'Etueffont sont payés par la CCPSV 3,25 heures par semaine pour le marché biologique de terroir et d'artisanat. Or ce marché se déroule toujours à Etueffont. Pourquoi n'est-il pas aussi organisé dans les autres communes de la CCPSV ?

Le législateur prévoit que la CCPSV puisse mutualiser avec ses communes membres. La commune d'Anjoutey souhaite pouvoir utiliser la plastifieuses A3 de la CCPSV.